

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du Vendredi 5 Avril 2024

L'an 2024 et le 5 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de LANOUÉE sous la présidence de BIHOUE Jacques Maire

Présents : M. BIHOUE Jacques, Maire, Mmes : CADIO Isabelle, CHATEL Martine, DUVAL Rachel, GUILLEMIN Sabine, JEGO Guénaëlle, LE BLANC Maryvonne, LE GUEVEL Annick, LORAND Henriette, MARIVAIN Sophie, MESSENGER Edwige, MM : BRIEND André, CHEREL Alain, JOLIVET Yannick, MORVAN Erwann, TREBY Jean Pierre, ROBIN Yoann, SINDALI Barthélémy(arrivé 20h18), TREBY Jean Pierre, POCARD Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE MOINE Cécile à Mme LORAND Henriette, MESMEUR Anne à M. BIHOUE Jacques

Absent(s) : MM : BERNABÉ Michaël, LECLAIR Julien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 28/03/2024

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de VANNES
le : 11/04/2024

et publication ou notification
du : 11/05/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. BRIEND André

Objet(s) des délibérations

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, deux délibérations pour l'achat d'un tractopelle et d'une tondeuse, (crédits figurant au BP Investissement 2024) compte tenu des délais de livraison et des augmentations de prix possible.

SOMMAIRE

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 (COMMUNE-LOTISSEMENT). - 24-05/04-01
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023(COMMUNE - LOTISSEMENT). - 24-05/04-02
AFFECTATION DES RESULTATS 2023 : Excédent du résultat de fonctionnement - 24-05/04-03
VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2024 - 24-05/04-04
APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "COMMUNE FORGES DE LANOUÉE" 2024 - 24-05/04-05
APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "LOTISSEMENT LE HAUT CLINCHARD" 2024. - 24-05/04-06
APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "LOTISSEMENT LA FORET" 2024. - 24-05/04-07
APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "LOTISSEMENTLE CLOS LA VIGNE" 2024 - 24-05/04-08

Vente d'un délaissé de Chemin à la Gougeonnière cadastré ZX 172 (Annule et remplace la délibération du 26 Janvier 2024). - 24-05/04-09
MATERIEL DE LA MAIRIE/ATELIER :
Acquisition d'un tractopelle. - 24-05/04-10
MATERIEL DE LA MARIE/ATELIER
Acquisition d'une tondeuse - 24-05/04-11

Pour information :

*Mr Le Maire informe l'assemblée que ce Conseil municipal est essentiellement consacré aux budgets et que les commissions Finances et Achats se sont réunies au préalable.
Avant de Présenter les budgets qui sont compliqués à préparer, Mr le Maire donne des éléments sur le contexte international (hausse du prix de l'énergie, transports, économie de guerre), sur le contexte Français (Endettement de 75.5% du PIB, avec réduction de ce déficit, qui pèse sur les services publics santé, école, sécurité
Création d'un impôt exception sur les rentes. Au niveau de l'EPCI, réforme d la Taxe d'ordures ménagères votée récemment.
Pour Forges de Lanouée, des postes augmentent en Dépenses : énergie, Personnel (RIFSSSEP) Syndicat Scolaire (Remboursement du Prêt).
En Recette hausse de l'IFER bases locative (Eolien) recensement de la population, et quid de l'indice du personnel.
Impact sur les recettes aux Collectivités Locales, les services à la personne. Certains postes ne peuvent être réduits. Et les projets en cours seront plutôt étalés sur de nombreuses années.*

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 (COMMUNE-LOTISSEMENT).
réf : 24-05/04-01

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 (Commune-Lotissements : La Forêt, le haut Clinchard et le Clos de la Vigne). Et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 (Commune-Lotissements : La Forêt et le haut Clinchard). ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023(COMMUNE - LOTISSEMENT).
réf : 24-05/04-02

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2023 du receveur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

A- Balance générale budget " COMMUNE de FORGES DE LANOUÉE "

Dépenses de fonctionnement : 1 255 654.05
Recettes de fonctionnement : 2 492 450.05
Excédent 2023 de : 1 236 796.00
+excédent reporté : 200 000.00
soit 1 436 796.00

Dépenses d'investissement : 1 698 065.23
Recettes d'investissement : 1 435 414.31
Solde négatif 2023 : 262 650.92
+ Solde Positif reporté : 226 615.71
soit déficit de - 36 035.21

B- Balance générale budget " LOTISSEMENT LA FORET "

Dépenses d'exploitation : 327 250.03
Recettes d'exploitation : 446 334.73
+ excédent 2023 : 119 084.70

Dépenses d'investissement : 204 984.02
Recettes d'investissement : 114 701.97
Solde négatif 90 282.05

C- Balance générale budget " LOTISSEMENT LE HAUT CLINCHARD "

Dépenses d'exploitation : 307 942.69
Recettes d'exploitation : 257 889.36
soit déficit 2023 de 50 053.33

Dépenses d'investissement : 218 791.13
Recettes d'investissement : 270 246.48
Solde positif : 51 455.35

D- Balance générale budget " LOTISSEMENT LE CLOS LA VIGNE "

Dépenses d'exploitation : 314 815.19
Recettes d'exploitation : 265 366.20
soit déficit 2023 de 49 448.99

Dépenses d'investissement : 313 215.12
Recettes d'investissement : 540 650.56
Solde positif : 227 435.44

2/Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 /Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir présenté les comptes, Mr le Maire sort de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote, Mme Sabine Guillemin prend la relève pour demander l'approbation des comptes Administratifs

Vote à l'unanimité (pour : 20 contre : 0 abstentions : 0)

Débat :

Mr le Maire présente le compte 752 qui concerne les recettes de locations sur les salles les logements, les commerces, les professionnels de santé et les MAM.

Mme Edwige MESSAGER demande s'il y a eu des extrapolations de faites sur l'impact de la gratuité des salles pour les associations, pour 4 locations.

Mme Sophie MARIVAIN indique que les prix de location seront revus en 2025.

MR Le Maire insiste sur le fait que cette disposition allège les budgets des associations et en est le défenseur

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 : Excédent du résultat de fonctionnement
réf : 24-05/04-03

Le Conseil Municipal, après avoir constaté :

-Un excédent de la section de fonctionnement consolidé de 1 436 796 € au compte administratif de 2023 du budget de la Commune de Forges Lanouée.

Décide de conserver 200 000 € en section de fonctionnement 2024 au compte 002 et d'affecter de la somme de 1 236 796.00 €, en réserves au compte 1068 " Excédents de fonctionnement capitalisés " en investissement du budget 2023.

La section d'investissement se clôture en 2023 par un solde négatif de 36 035.21 qui sera reporté au dépense 02(Investissement) du budget 2024.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2024
réf : 24-05/04-04

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire expose que les taux de la collectivité sont en dessous de ceux appliqués dans les communes avoisinantes de la même taille, et que les projets à mener sur Forges de Lanouée dans les années à venir justifient une augmentation conséquente pour maintenir le

résultat de la section de fonctionnement et à terme d'assurer le financement des investissements

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de fiscalité et fait part à l'assemblée de différentes simulations.

Monsieur André BRIEND demande de procéder à un vote à bulletin secret sur cette question

Mr le Maire propose que deux questions soient posées. La première : oui ou non pour l'augmentation la 2ème, si oui quel taux : 3% ou 5%.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après vote à la majorité par 15 voix pour, 6 voix contre approuve l'augmentations des taux. Monsieur le Maire propose une augmentation à 3% ou à 5% :

Après un second vote à bulletins secrets :

- 11 pour 5%
- 5 pour 3%
- 4 blancs
- et 1 à 0%

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.01%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.21 %
- taxe d'habitation : 12.40 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Débat :

Mr Alain CHEREL : Il faut tenir compte des habitants qui ont des difficultés et n'ont pas connaissance de ces chiffres.

Mr André BRIEND : Ce serait bien de se pencher sur ces simulations en commission finances, Se baser sur les autres strates n'est pas une réalité, il faut différencier les communes -Ville et commune de campagne

Mme Edwige. MESSAGER : En qualité de citoyenne lambda je comprends que le Maire va augmenter les impôts tous les ans ils ont déjà été relevé de 1.9% il y a deux ans.

Les contribuables de Forges de Lanouée sont déjà bien chargés, notamment le propriétaires TF, on doit avoir un discours cohérent sur la mandature.

La Base augmente cela doit suffire, je ne vois pas comment expliquer qu'on pratique une augmentation de 5% ou 9% quand on a des bases en plus et un excédent de fonctionnement.

Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de se rapprocher de la moyenne de la strate car une réforme de la taxe foncière figerait la situation (Rappel de la TH). D'autre part qu'il est nécessaire d'engranger des recettes supplémentaires compte tenue des dépenses que l'on ne maîtrise pas, des recettes DGF qui peuvent être robotées et d'assurer nos projets d'investissements

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "COMMUNE FORGES DE LANOUEE" 2024
réf : 24-05/04-05

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif de la Commune FORGES DE LANOUEE pour l'année 2024, présenté dans tous ses détails.

Après avis favorable de la commission des Finances des 12 Février et 06 Mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

Vu la présentation de ce budget dont la balance générale est la suivante :

- Dépenses : Fonctionnement 2 216 084.70 €
: Investissement 2 764 851.15 €

- Recettes : Fonctionnement 2 216 084.70 €
: Investissement 2 764 851.15 €

Considérant que ce document répond avec exactitude aux besoins financiers de la Commune pour l'année en cours ;

-Emet un avis favorable pour voter le présent budget 2024.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "LOTISSEMENT LE HAUT CLINCHARD" 2024.
réf : 24-05/04-06

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif du Lotissement "Haut Clinchard" pour l'année 2024, présenté dans tous ses détails.

Après avis favorable de la commission des Finances des 12 février et 06 Mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

Vu la présentation de ce budget dont la balance générale est la suivante :

- Dépenses : Fonctionnement 152 333.72€
: Investissement 152 730.74€

- Recettes : Fonctionnement 152 333.72€
: Investissement 152 730.74€

Considérant que ce document répond avec exactitude aux besoins financiers du Lotissement "Haut Clinchard" pour l'année en cours ;

-Emet un avis favorable pour voter le présent budget 2024

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "LOTISSEMENT LA FORET" 2024.
réf : 24-05/04-07

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif du Lotissement "la Forêt" pour l'année 2024, présenté dans tous ses détails.

Après avis favorable de la commission des Finances des 12 Février et 06 Mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

Vu la présentation de ce budget dont la balance générale est la suivante :

- Dépenses : Fonctionnement 209 371.75 €
: Investissement 180 564.10€

- Recettes : Fonctionnement 209 371.75 €
: Investissement 180 564.10 €

Considérant que ce document répond avec exactitude aux besoins financiers du Lotissement "Le Clos la vigne" pour l'année en cours ;

- Emet un avis favorable pour voter le présent budget 2024.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL "LOTISSEMENTLE CLOS LA VIGNE" 2024
réf : 24-05/04-08

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif du Lotissement "le Clos la Vigne" pour l'année 2024, présenté dans tous ses détails.

Après avis favorable de la commission des Finances des 12 Février et 06 Mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

Vu la présentation de ce budget dont la balance générale est la suivante :

- Dépenses : Fonctionnement 319 819.11 €
: Investissement 492 800.56 €

- Recettes : Fonctionnement 319 819.11€
: Investissement 492 800.56€

Considérant que ce document répond avec exactitude aux besoins financiers du Lotissement "La Forêt" pour l'année en cours ;

-Emet un avis favorable pour voter le présent budget 2024.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Vente d'un délaissé de Chemin à la Gougeonnière cadastré ZX 172 (Annule et remplace la délibération du 26 Janvier 2024).

réf : 24-05/04-09

Monsieur Patrick POCARD, adjoint, indique à l'assemblée que Monsieur Giovanni BONABLE souhaite acquérir un délaissé de voirie situé à l'entrée de sa propriété à la Gougeonnière. Ce délaissé fait partie du chemin rural n°136. Il n'est pas utilisé pour la circulation routière puisqu'il ne dessert que sa propriété. Aussi, ce délaissé est considéré comme « déclassé de fait » et cela dispense la commune de réaliser une enquête publique pour son déclassement.

Le géomètre est intervenu pour effectuer le bornage et ce délaissé est désormais cadastré ZX n°172 pour une surface de 32 ca.

L'avis des Domaines a été demandé et la valeur de la parcelle a été estimée par ce service à 48 € le 7 décembre 2023.

Le Conseil Municipal décide :

- de vendre la parcelle cadastrée section ZX n°172 d'une superficie de 32 ca située à la Gougeonnière à Monsieur BONABLE Giovanni ;
- de fixer le montant de la vente à l'euro symbolique ;
- que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

MATERIEL DE LA MAIRIE/ATELIER :

Acquisition d'un tractopelle.

réf : 24-05/04-10

Monsieur POCARD, Maire adjoint expose,

Compte tenu du mauvais état du matériel d'entretien de la voirie actuel (tractopelle JCB, année 2003- 12 000 heures), il a été décidé d'acquérir un nouveau tractopelle de type JCB.

Une consultation a été faite et plusieurs prestataires ont présenté une offre.

La commission travaux s'est tenu le 18 Mars 2024 et compte tenu des critères de sélections prévus, propose de retenir l'offre des établissements JCB /M3, à Locqueltas, comme étant la plus adaptée aux besoins de la commune.

Monsieur le Maire-Adjoint demande au Conseil Municipal de délibéré,

DECIDE

- d'acquérir auprès des établissements JCB /M3, de Locqueltas, les matériels suivants :

Un tractopelle Type JCB ECO MAX STAGE V / 109cv

Au prix de 112 000 € HT

+ Options complémentaires de 11 030 € HT

- de céder aux établissements JCB /M3, à Locqueltas, le matériel suivant :
Tractopelle JCB année 2003, aux prix de € 11 000HT.
- d'autoriser Mr. le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.
- de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du PST.

A l'Unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Débat :

Mme Annick LE GUEVEL Demande sur quelle marque se sont orientées les recherches, de son côté elle a prospecté et attend des réponses sur un éventuel achat en occasion. Si cette dernière proposition est retenue la délibération sera re rédigée en fonction.

MATERIEL DE LA MARIE/ATELIER

Acquisition d'une tondeuse

réf : 24-05/04-11

Monsieur POCARD, Maire adjoint expose,

Compte tenu du mauvais état du matériel des espaces verts, actuel (tondeuse frontal KUBOTA, année 2014- achetée en 2018), il a été décidé d'acquérir une nouvelle tondeuse de préférence avec un système de coupe par fléaux

Une consultation a été faite et plusieurs prestataires ont présenté une offre.

La commission travaux s'est tenu le 18 Mars 2024 et compte tenu des critères de sélections prévus, propose de retenir l'offre de l'entreprise BERNARD - Motoculture, à Saint Gilles comme étant la plus adaptée aux besoins de la commune.

Monsieur le Maire-Adjoint demande au Conseil Municipal de délibéré,

DECIDE

- d'acquérir auprès de l'entreprise BERNARD - Motoculture, de Saint Gilles, le matériel suivants :

Une tondeuse AMAZONE PH1500

Au prix de 53 500 € HT

- de céder à l'entreprise BERNARD - Motoculture, de Saint Gilles, le matériel suivant :
- Tondeuse frontal KUBOTA de 2014, aux prix de 4 166.66HT. €
- d'autoriser Mr. le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.
- de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du PST.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

CCAS : Madame Maryvonne LE BLANC informe que le portage proposé par la CLARPA a été accepté par tous les résidents, la convention prévoit un droit de regard par la commune sur l'installation des résidents (en priorité pour les Forlanouéens et la poursuite de l'activité

gym par notre animateur.

P.L.U : Mr le Maire informe que la consommation foncière est recalculée depuis 2021 avec Ploërmel Communauté

Personnel Communal : Mr Le Maire expose les problèmes de binôme pour la garderie et la cantine.

A ce jour, Miriella n'a pas été notifiée de la date de départ en retraite.

Nadine sera ne retraite progressive très prochainement, un appel à candidature va être lancé pour la remplacer.

Séance levée à : 22h30

En mairie, le 09/04/2024
Le Maire
Jacques BIHOUEE